

JOURNAL

D E

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU SAMEDI, 4 MARS 1797.

De Petersbourg, le 7 Février.

Il vient de paroître une Ukase qui permet l'importation dans tous les ports de Russie, des marchandises de Hollande dont l'introduction n'est point défendue par le tarif, et qui seront apportées sur des vaisseaux appartenans à des puissances neutres. Les droits qui seront perçus sur ces marchandises, seront fixés d'après le tarif de 1782, jusqu'à ce qu'il paroisse un nouveau tarif.

L'Ukase relative aux marchandises de France, est ainsi conçue: „Nous ordonnons 1^o. L'introduction dans tous nos ports, sur vaisseaux neutres, de toutes sortes de vins de France sans exception, des huiles de Provence, olives, capres et anchoix. 2^o. L'eau-de-vie de France et d'Espagne ne pourra être importée sur navires neutres, que dans les ports désignés par l'Ukase du 11 Décembre 1787, auxquels nous ajoutons ceux de Liebau et Windau. 3^o. Les droits d'entrée sur les vins, huiles, etc. seront perçus suivant le tarif du 27 Septembre 1782; et ceux sur l'eau-de-vie de France d'après le tarif du 25 Novembre 1773. 4^o. L'Ukase du 8 Avril 1795, qui proscribit l'introduction des diverses marchandises de luxe françoises et autres, ainsi que toute communication commerciale avec les françois, est maintenue jusqu'à nouvel ordre.

De Mielau, le 12 Février.

Depuis quelque tems, le bruit court que la dignité ducale sera incessamment rétablie dans la Courlande. Les uns regardent ce bruit comme entièrement dénué de fondement; d'autres assurent que cette dignité est décidément destinée à un prince de Wurtemberg.

Le système suivi par la Prusse pour le logement des troupes vient d'être adopté par la cour

de Russie. A Petersbourg, Riga et autres villes, les troupes vont quitter leurs casernes, et chaque bourgeois devra loger un nombre de soldats proportionné à la grandeur de sa maison.

Le Roi Stanislas Auguste a reçu de l'Empereur de Russie une somme de 20 mille ducats pour les fraix de son voyage à Petersbourg. Ce prince travaille, dit-on, à une histoire de la Pologne.

De Vienne, le 23 Février.

S. A. R. l'Archiduc Palatin se trouve fortement indisposé depuis quelques jours.

L'on est occupé dans ce moment du plan d'opérations pour la campagne prochaine; M. le général de Mack a beaucoup de part à ce travail.

Les onze quatrièmes bataillons, et autant de divisions de réserve des régimens Hongrois, formant un total de 24,200 hommes, marchent au Rhin pour remplacer ce qui en a été détaché pour l'armée d'Italie. Un de ces quatrièmes bataillons, celui de l'Archiduc Antoine, parti de Semlin, est arrivé ici, avant-hier et à continué hier la marche.

Quatre divisions de réserve de Stain, Jordis, Klebeck et Kaunitz, d'environ 700 hommes chacune, forment actuellement l'infanterie de notre garnison, secondée de la réserve des volontaires Viennois. La cavalerie consiste en deux escadrons de réserve du régiment de chevaux-légers de l'Empereur et des dragons de l'Archiduc Jean. Le tout forme à-peu-près le quart de notre garnison en tems de paix. La milice bourgeoise ne fera le service de garnison que dans le cas où les circonstances exigeroient le départ de ces troupes pour nos armées.

L'on a tout lieu de croire que la bonne harmonie qui règne entre notre cour et celle de

Russie, bien loin de s'altérer en la moindre chose, ne fera qu'augmenter de jour en jour, quels que soient les évènements. Il est déjà connu que cette puissance nous paye exactement, depuis le commencement de la guerre, le subside stipulé pour 30 mille hommes, et qu'elle nous garantit toutes nos nouvelles acquisitions polonoises; de sorte que toutes les troupes qui se trouvent encore dans les deux Gallicie peuvent en être tirées pour renforcer nos armées.

Suite de Paris, du 23 Février.

Sur la liste des candidats pour les fonctions à la nomination de l'assemblée électorale du département de la Seine, on remarque les noms suivans: Abrial, homme de loi; Aulon; Ameilhon; Andrieux, de l'institut national; Agasse, imprimeur; Aubry; Anquetil; Baruel-Bauvert, auteur des actes des Apôtres; Chabroud; Chauveau-Lagarde; Biauzat; Caron de Beaumarchais; Bougainville; Bernardin de Saint-Pierre; Broussonnet; Bigot de Préameneu; Barthélemy; Boissy d'Anglas; Bourgoïn, ex-ambassadeur en Espagne; Bourfier, député du commerce; Cahier de Gerville; Canclaux, général; Cambarcères.

Le courrier de Paris à Angers a été volé près de Pont-Lieu par six hommes armés de pistolets, sabres et fusils. Ces voleurs étoient fort bien mis, l'un d'eux avoit un habit d'uniforme.

Les scellés avoient été apposés sur les appartemens de Flachet et Laporte, fournisseurs de la république, prévenus de concussion inouïe. On les a levés il y a deux jours. Il a été trouvé chez eux des meubles dont le Roi lui-même n'osoit faire usage à cause de leur grande magnificence, et qu'il conservoit dans le garde-meuble de la couronne, comme des monumens précieux de la perfection et du fini de l'art. La lecture de leurs papiers a prouvé qu'ils avoient reçu ces meubles en paiement des sommes qui leur étoient dues par le gouvernement.

Parmi les nombreuses caricatures qui arrêtent les regards des passans, on remarque celle-ci, qui est une des plus ingénieuses. Elle représente un rentier dont les habits tombent en lambeaux; sa mine est extrêmement piteuse, et son ventre est tellement rentré, qu'il n'y en a que la place, *pro ventre locus*. Le peintre lui a fait un pied de nez, et on lit au bas de l'estampe: *Que ne suis-je Camus?*

On annonce pour demain un banquet civique, composé de cinq cens membres du corps législatif, des membres du directoire, des ministres,

des généraux, du corps diplomatique etc., en l'honneur des victoires de notre armée d'Italie.

Le Jacobin Duval se récrie dans sa feuille contre la composition du tribunal militaire qui doit juger les *conspirateurs*. Suivant lui, le président est un comte de Caire, ex-page du comte d'Artois; et le vice-président un chevalier de Beauvoisin, ex-page de *Monsieur*.

Une femme d'esprit disoit dernièrement en parlant du divorce, que c'étoit le sacrement de l'adultère.

Nos journaux *républicains* ne parlent que de placards qui sont affichés dans plusieurs départemens, et qui portent pour la plupart: *Vive Louis XVIII!*

Depuis quelques jours le *Rédacteur* est rempli de déclamations virulentes contre la cour Pontificale, et de plaisanteries naufrabondes contre le militaire de S. S. On demande si l'organe journalier d'un gouvernement qui veut le faire respecter au dehors, doit employer de pareils moyens? et si le langage des halles en général convient à une feuille, qui par son caractère d'*officialité* a contracté en quelque façon l'obligation de prendre le ton de la décence et de la modération.

Louvet vient de publier une lettre qui lui a été écrite par Dumourier, et dans laquelle ce dernier se plaint des calomnies qu'il a été étonné de trouver dans un ouvrage, d'*ailleurs intéressant*, de l'auteur de la *Semivelle*. L'ex-général réfute les différens passages de cet ouvrage qui le concernent. Nous nous bornerons à citer le début de cette réfutation: „*Louvet (dit Dumourier) avance, page 9, qu'à l'époque de mon ministère, je me disois républicain. Je ne me suis jamais dit républicain; si je l'eusse été, je n'aurois pas eu la perfidie d'accepter le ministère, pour trahir un Roi constitutionnel. Il est au contraire prouvé par les mémoires de Madame Roland, que lui-même a rédigés, que c'est mon royalisme qui a opéré la scission avec les trois ministres républicains.....*

Il falloit que Dumourier eût une terrible démancheaison de se blanchir, pour entrer en relation avec Louvet. Aussi ce dernier en paroît tout émerveillé, et il trouve le correspondant aussi étrange que la correspondance. Le malin auteur de la *Semivelle* n'a pas manqué de faire ses réflexions à ce sujet: *Il faut, dit-il, que les royalistes soient bien fiers de regarder leurs succès comme certains, pour que le général ait cru devoir se plaindre à moi, de ce qu'en assurant qu'à toutes les époques il n'avoit pas été royaliste, je l'avois calomnié.....* Plus loin Louvet dit: *Que Dumourier ait désiré que Louis XVI se maintînt sur le trône, alors que devenu son premier ministre, il régnoit plus*

que lui, je le conçois ; mais qu'après le 10 Août, il fut demeuré le fidèle serviteur d'un prince découronné, je crois connoître assez l'ambitieux général pour affirmer que cela ne se pouvoit pas. D'ailleurs ne m'est-il pas connu qu'après cette journée du 10 Août, Dumourier fut le premier dénonciateur de Lafayette, qui faisoit prêter à ses troupes serment d'obéissance au Roi ? &c.

La décade n'est plus aujourd'hui qu'un reste négligé du culte de la raison. Elle lui a survécu à-peu-près comme les ossemens survivent dans la chaux, aux parties charneuses des cadavres ; mais la vérité est que le tout est mort. La décade, réfugiée dans les cartons de la bureaucratie, s'y trouve alliée par l'opinion publique, et par les triples forces de l'habitude, de l'esprit de contradiction, et surtout des institutions religieuses..... Il est assez indifférent pour beaucoup de gens qui célèbrent le Dimanche, d'adopter la décade ou le sabbat. Mais le jour qui réunit le plus de sociétés, d'agrémens et de parties, aura toujours parmi nous la préférence. Or, le Dimanche offre tous ces avantages qui lui répondent de la prédilection générale..... Il est une infinité de gens qui prennent dans les institutions républicaines tout ce qu'ils trouvent conforme à leurs goûts, et qui laissent le reste à leurs voisins. Voyez cette jeune femme qui demande le divorce à son mari, parcequ'il a manqué deux fois de la conduire au bal, ou de lui acheter deux livres de poudre à la Reine. Eh bien ! cette femme-là qui épouserait le Grand-Turc et l'Alcoran, s'ils lui promettoient une belle voiture et de beaux concerts, a peut-être envoyé mille fois la décade au diable, et la république aux antipodes..... Voyez encore ce petit homme, qui trépignoit de colère, quand on parla de supprimer la modeste maîtrise de tailleur, et qui baise aujourd'hui les mains à la révolution qui l'a fait général, commissaire, magistrat. Eh mon Dieu ! à quelles autres contradictions l'intérêt n'expose-t-il pas les hommes ! (Miroir.)

La misère se cache ici sans qu'elle peut ; mais les nouveaux riches, on les voit partout ; et quiconque jugeroit par leur luxe des ressources de la nation, nous croiroit le peuple le plus heureux de la terre. Quelques matinées qui devancent le printemps, ayant permis à nos jolies femmes d'exposer au grand jour des charmes qui jusqu'à présent tiroient leur plus grand éclat de celui des lumières, de midi à trois heures, les promenades offrent un point de vue qu'il est impossible de bien rendre. C'est surtout aux Champs-Elysées que les voitures, les chevaux et les individus attirent tous les regards. Les dentelles qui faisoient la parure des

femmes de la cour, suffisoient à peine pour le négligé des nouvelles duchesses, et telle femme à tabouret regardoit avec admiration sur la tête le tissu léger qu'une ci-devant Rien traîne dans la poussière au bas de son vêtement. C'est-là qu'on peut bien connoître le pouvoir de la mode, et apprécier jusqu'à quel point il l'emporte sur celui de la nature. Un simple jupon de taffetas et une robe de linon ou d'organdie, voilà tout ce qui couvre des femmes qui sortent d'un appartement bien échauffé, pour venir s'exposer en plein air au mois de février. A quelques pas, s'il fait un rayon de soleil, un peintre pourroit dessiner la femme qui marche devant lui, aussi sûrement qu'il feroit dans son atelier un modèle entièrement nud. Otez la fraîcheur à cet habillement, mettez-le sur le corps d'une femme que vous croirez pauvre, et vous gémirez de la voir ainsi exposée aux injures de l'air. Mais la mode ! (Gaz. françois.)

Quoique l'ouvrage de M. Necker donne beaucoup de prise à la critique dans tout ce qui est personnel à ce ministre, on ne doit pas moins lui savoir gré d'avoir rappelé des souvenirs, que le tems et de nouveaux malheurs paroissent avoir effacés ou au moins affoiblis. Voici comment M. Necker répond à ceux qui ont signalé Louis XVI comme un tyran.

„Louis XVI. un tyran ! oui, comme Louis XII ; en aimant les françois et en désirant continuellement d'acquiescer des droits à leur reconnaissance. Hélas ! l'étoit-il un tyran, lorsqu'il pardonnoit sans cesse, lorsqu'il ne pouvoit résister à une larme, lorsqu'il craignoit de répandre le sang, même pour affranchir d'une injuste oppression ? Et comme roi, comme prince, l'étoit-il un tyran, quand il détruisoit la servitude, le droit de main-morte dans ses domaines, et qu'il invitoit tous les propriétaires féodaux à suivre son exemple ; quand il abolissoit dans toute la France la vieille institution des corvées, quand il mettoit un obstacle invincible à l'accroissement arbitraire de la taille, et lorsque, instituant les administrations provinciales, il donnoit des amis au peuple des campagnes et des protecteurs éclairés à tous les tributaires ? L'étoit-il, un tyran, quand il faisoit briser les instrumens de la question préparatoire, quand il faisoit combler les cachots fouterreins, et qu'il s'occupoit efficacement à l'amélioration des prisons ? L'étoit-il, un tyran, lorsque, au milieu de la guerre, il multiplioit les secours destinés à l'infortuné, il adoucissoit le sort des malades, le sort des enfans-trouvés, le sort des malheureux confiés à la tutelle publique ? L'étoit-il enfin un tyran, lorsqu'il appelloit, autour du trône, les représentans de la nation,

Lorsqu'il devançoit leurs vœux en abandonnant lui-même une partie des prérogatives de la royauté, et lorsque les députés des trois états lui décernèrent en commun, le titre de *restaurateur de la liberté françoise*. Sans doute on n'a rien épargné pour effacer les souvenirs qui pouvoient attacher au prince dont on avoit résolu le sacrifice; mais l'heure étoit fixée qu'on se désoit encore des sentimens du peuple; autrement pourquoi tant de surveillance sur les dernières paroles d'un infortuné monarque? Pourquoi tant d'inquisitions contre les distributeurs de son testament de mort? Vous appellerez beaucoup d'adresses souscrites, ou par des sociétés populaires, ou par d'autres réunions, et qui toutes ont applaudi à votre cruelle sentence; mais vous nous avez appris vous mêmes le secret de ces divers écrits; vous nous l'avez dit, quand il vous a convenu de discrediter les manœuvres des jacobins et les attaques de vos ennemis. Non, vous essayerez en vain de vous présenter comme de simples mandataires de la nation; la postérité n'imputera qu'à vous un affreux sacrifice, et entre beaucoup de reproches, ce sera le plus éclatant, le plus mémorable de tous.

De la Haye, le 21 Février.

Il est maintenant décidé que la constitution sera présentée, le 1er. de Mars, à la sanction du peuple. L'on aura terminé la discussion des articles pour cette époque, vû qu'il n'en reste plus qu'environ 300.....

Voici quel a été le résultat des assemblées primaires de la province de Hollande relativement à l'administration provinciale: la forme de cette administration est maintenue, mais les membres seront changés; elle continuera de subsister pendant un an, au cas que dans cet espace de tems il n'y eût point encore de constitution en activité. En conséquence, les assemblées seront convoquées de rechef au commencement du mois prochain, pour nommer les électeurs qui doivent choisir les 55 nouveaux membres de l'administration provinciale.

La tranquillité est rétablie dans la Frise, l'on arrête cependant encore de tems en tems quelques personnes.

De Francfort, le 2 Mars.

Le Prince-Evêque de Spire est décédé à son château de Freudenheim.

*** Pour la dernière ou la principale classe de la 11ème Lotterie de Francfort, dont le tirage commencera le 22 de ce mois de Mars, & à laquelle il y a à gagner 40,000, 20,000, 10,000, 5,000 florins &c., je pourrai encore fournir des lois; Pentier à 45 fl., la moitié à 22 fl. 50 kr., le tiers à 15 fl. & le quart à 11 fl. 15 kr. Le plan se donne gratis. On voudra bien affranchir les lettres & les remises, & joindre aux dernières 4 kr. pour l'inscription.*

Reinganum, Trierischen-Platz, No. 90. à Francfort.

*** De très bons Bandages élastiques, d'après les meilleurs modèles de Paris & Londres, à 4 florins; pour les deux côtés, 5 fl. 50 kr. Les éloges qu'on ne cesse de rendre à la supériorité de mes Bandages, sous tous les rapports, m'en font espérer un grand débit. Je prie les personnes qui voudront s'en procurer, de m'en voyer, franc de port, la mesure du corps prise sur les hanches.*

Etienne, Instrumentier de la Cour à Hanau.

*** On désireroit trouver promptement une fille françoise, Brabançonne ou Liégeoise, munie de bons certificats, & sachant coudre, repasser &c. S'adresser au Bureau de ce Journal.*

*** A vendre, une jolie Calèche à 4 roues, à un ou deux chevaux, propre pour la promenade & pour voyager. S'adresser, pour la voir, chez M. Walter, No. 105, rue de Bockenheim; & pour le prix, aux trois Römer, sur le marché, au 1er. étage.*

*** M. le comte de Gourcy prie M. Christophe baron de Reumont son beau-frère de lui faire parvenir son adresse au Bureau de ce Journal; à son défaut, il prie M. son fils, ou quelqu'un de sa famille, de lui rendre ce service.*

*** M. Grégoire de Risbourg est prié de donner de ses nouvelles à M. son frère, chez M. le Conseiller Seefried, à Ansbach.*

*** M. Le Duc, prêtre du diocèse d'Evreux, prie les personnes qui pourroient lui donner des renseignements sur la demeure actuelle de M. Fourvin, curé de la même ville, d'avoir la bonté de les lui adresser chez M. Holch, conseiller de la cour, à Hildesheim en Basse-Saxe.*

*** Un jeune homme, d'un caractère solide & de mœurs pures, désireroit entrer pour 3 ans, comme apprentif dans une bonne maison de commerce ou de banque, où il ne payeroit pas de pension. Il est d'une bonne famille, & peut donner les renseignements les plus satisfaisans sur sa conduite. Il apprend à tenir les livres depuis un certain tems, parle le françois, comme l'allemand, & seroit bientôt en état de tenir la correspondance françoise; s'adresser au Bureau de ce Journal, lettres affranchies.*